

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1
	Version : 1
<b>GLUE STAR LIQUIDE &amp; GEL</b>	Date : 2/9/2009
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>GLUE STAR</b>



Xi : Irritant

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : GLUE STAR LIQUIDE & GEL  
 Utilisations recommandées : Colle cyanoacrylate  
 FOURNISSEUR :  
 Nom : SARL GLUE STAR  
 Adresse : 9, Boulevard Prince Rainier III  
 MC-98000 MONACO  
 Téléphone : 377 97 777 888  
 Télécopie : 377 93 504 666  
 Courriel : piccod@monaco.mc  
 APPEL D'URGENCE : ORFILA (France) : +33 1 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :  
 Effets néfastes sur la santé : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau  
 Colle aux yeux et à la peau en quelques secondes.  
 Effets sur l'environnement : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer  
 Dangers physiques et chimiques :  
 - Incendie ou explosion : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve du respect des règles générales d'hygiène industrielle  
 Classification du produit : Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme :  
 - IRRITANT

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :  
 Nature chimique : Colle cyanoacrylate  
 Composants présentant un danger :

Nom de la substance	Teneur	No CAS / No CE / No index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>2-cyanoacrylate d'éthyle</u>	: 86 - 99,5 %	7085-85-0 / 230-391-5 / 607-236-00-9	Xi	36/37/38

## 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air  
 Consulter un médecin en cas d'irritation persistante  
 Contact avec la peau : Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés  
 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude et du savon.  
 Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...  
 En cas d'adhérence (entre les doigts par exemple), ne pas forcer. Utiliser du dissolvant à ongle ou de l'acétone.  
 En cas de contact important :  
 Transférer rapidement en milieu hospitalier  
 Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (

**SARL GLUE STAR**

9, Bd Prince Rainier III 98000 MONACO

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2
	Version : 1
<b>GLUE STAR LIQUIDE &amp; GEL</b>	Date : 2/9/2009
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>GLUE STAR</b>

#### 4. PREMIERS SECOURS (suite)

Ingestion : 15 minutes au moins)  
 Consulter immédiatement un ophtalmologiste  
 Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient  
 Transférer immédiatement en milieu hospitalier

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)  
 Mousse  
 Poudres

Moyens d'extinction déconseillés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés

Dangers spécifiques : N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie :  
 Dégagement de gaz toxiques et irritants

Méthodes particulières d'intervention : Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement

Protection des intervenants : Appareil de protection respiratoire isolant autonome  
 Equipement de protection étanche

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux .  
 Ne pas respirer les vapeurs  
 Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et (faire) prévenir les autorités (Police ou Gendarmerie, Pompiers)  
 Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées :  
 - appareil de protection respiratoire isolant autonome  
 - équipement complet étanche

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer et contenir l'épandage  
 Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières

Méthodes de nettoyage :  
 - Neutralisation : Vaporiser de l'eau pour polymériser le produit  
 Absorber l'épandage avec :  
 - une matière absorbante inerte  
 - du sable ou de la terre  
 - de la terre de diatomée

- Nettoyage/décontamination : Laver le reliquat non récupérable à grande eau

- Elimination : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**MANIPULATION**

Mesures techniques : Ventilation

Précautions à prendre : Eviter tout contact direct avec le produit  
 Ne pas respirer les vapeurs

Conseils d'utilisation : Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence  
 Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique)

**STOCKAGE**

Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention

Conditions de stockage :  
 - Recommandées : Stocker :  
 - le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3
	Version : 1
<b>GLUE STAR LIQUIDE &amp; GEL</b>	Date : 2/9/2009
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>GLUE STAR</b>

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Matières incompatibles :  
- dans un endroit frais et bien ventilé  
- à l'écart des matières incompatibles  
- à l'abri du rayonnement solaire direct

Bases  
Amines  
Eau, humidité  
Alcools

Matériaux d'emballage :  
- Recommandés : Emballage d'origine

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :  
Ventilation  
Capter les vapeurs à leur point d'émission

Valeurs limites d'exposition :  
Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire : Filtre anti-gaz type A

- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc nitrile  
Gants de protection en PE  
Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant  
Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374

- Protection des yeux : Lunettes étanches + écran facial

- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Moyens collectifs d'urgence : Fontaine oculaire  
Douches de sécurité

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation  
Se laver les mains après toute manipulation

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide

Couleur : incolore  
- jaune pâle

Odeur : irritante

pH : 6-7

Températures caractéristiques :  
- Congélation : -16.9 °C  
- Ebullition : 55 °C

Caractéristiques d'inflammabilité :  
- Point d'éclair : > 85 °C

Propriétés comburantes : Non comburant selon les critères CE

Caractéristiques d'explosivité :

Masse volumique : 1.05 - 1.12 g/L

Solubilité :  
- dans l'eau : Insoluble  
- dans les solvants organiques : Soluble dans : DMF, Acétone

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4
	Version : 1
<b>GLUE STAR LIQUIDE &amp; GEL</b>	Date : 2/9/2009
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>GLUE STAR</b>

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
Réactions dangereuses :	
- Conditions à éviter :	Peut polymériser : - au contact de l'eau
- Matières à éviter :	- oxydants puissants - bases - amines - alcools - acides
- Produits de décomposition dangereux :	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ) , Cyanures

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	DL 50 po (rat) : > 5000 mg/kg DL 50 pc (lapin) : > 5000 mg/kg (estimé) (données bibliographiques)
Symptômes aigus :	En cas d'inhalation : Irritation de la gorge et des voies respiratoires Contact avec la peau et les yeux : Colle aux yeux et à la peau en quelques secondes. En atmosphère sèche, effet lacrymogène possible
Effets locaux :	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
Toxicité chronique/long-terme :	En cas d'exposition répétée ou prolongée, peut provoquer des réactions allergiques (données bibliographiques)

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit tel quel :	Pas de données propres Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant traitement approprié
--------------------	---

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :	
Interdictions :	Ne pas rejeter directement à l'égout. Doit subir un traitement physico-chimique avant rejet
Destruction/Élimination :	Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables
EMBALLAGES SOUILLES :	
Destruction/Élimination :	Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé
REMARQUE :	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :	
RID/ADR/IMDG/IATA :	Non réglementé
REMARQUE :	Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5
	Version : 1
<b>GLUE STAR LIQUIDE &amp; GEL</b>	Date : 2/9/2009
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>GLUE STAR</b>

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :

- **Symboles et indications de danger :**



- IRRITANT (Xi)

- Phrases R :

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- Phrases S :

S23 : Ne pas respirer les vapeurs.

S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37 : Porter des gants appropriés.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

- Phrases complémentaires :

Mention obligatoire sur l'étiquette :

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. A conserver hors de la portée des enfants

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R du § 3 :

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Restrictions d'emploi :

Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au § 1

Références bibliographiques :

Joint Research Centre (JRC)  
HSDB (Hazardous Substances Data Bank) (National Library of Medicine)  
RTECS (Registry of Toxic effects of Chemical Substances)

Fiche de données de sécurité établie par :

LISAM SERVICES - TELEGIS  
6 rue des Boucheries F-60400 NOYON  
www.reachelp.com  
Safety Made Easy with www.lisam.com

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

**Fin du document**